YERRES

Services Nouvelles Technologies
N° Tél : 01.69.49.77.58
N/Réf : NDA/AC/JCN

DECISION N° 2006/33

OBJET : Convention de prestations de services relative à la location d'un fax laser, au service Enseignement conclue avec la société RICOH FRANCE.

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la location et à la maintenance d'un fax laser 1170 L au service Enseignement, 2 rue Marc SANGNIER

CONSIDERANT que la proposition de la société RICOH FRANCE correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

D'APPROUVER et de signer une convention de prestations de services relative à la location et à la maintenance d'un fax laser 1170 L pour le service Enseignement, avec la société RICOH France sise 383, avenue du Général de Gaulle B.P. 307 92143 CLAMART CEDEX - représentée par Monsieur Sébastien PARLIER, Ingénieur Commercial,

DIT que la convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa notification et sera renouvelable annuellement par tacite reconduction, deux fois au plus, sans que la durée totale n'excède trois ans maximum,

DIT que les montants annuels des prestations sont les suivants :
- Loyer annuel : 316,32 € HT soit 79,08 € H.T. par trimestre
- Maintenance annuelle : 56,67 € H.T.
- Soit au total : 372,99 € H.T., soit 446,09 € T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait à YERRES, le 14 février 2006

Pour le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres,
Communauté d'Agglomération